

République Française

Département

Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure
Séance ordinaire du 25/09/2015

L'an 2015 et le vingt-cinq du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, PERRAULT Patrick, HUET-RANGUIN Christine, BIDANCHON Xavier, COUVÉ Christel, DOGUET Claude, TOMIC Danielle, RICARD Jean-François, VERTEL Sébastien, JODEAU Huguette, LHUISSIER Patrice, BERSIHAND Louise, MARTIN David, , AYMÉ-PAPILLON Nadine.

Absente excusée : Madame BUDILLON-RABATEL Dominique pouvoir à Monsieur PERRAULT, Madame TÉTON-SALMON Céline pouvoir à Monsieur RIGOURD Daniel, Monsieur BAUBION Guy pouvoir à Madame COUVÉ Christel.

Absent : Monsieur RUMELHART Marc.

Secrétaire de séance : Madame COUVÉ Christel.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir rajouter 4 points à l'ordre du jour :

Point 9 : Budget 2015 – Décision modificative n° 1

Point 10 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Agence Technique Départementale et la commune, concernant la création de deux plateaux surélevés et prolongement des trottoirs sur la RD 929

Point 11 : Bulletin municipal – Tarifs annonceurs 2016

Point 12 : Renouvellement de deux contrats avenir jeune

Arrivée de Madame AYMÉ-PAPILLON à 20h40 (n'a pas pris part à la première délibération).
Départ de Mme HUET-RANGUIN à 21h55.

Le compte-rendu du conseil du 20 juillet 2015 est approuvé.

2015-8-1) Adhésion de la commune à la compétence « Eclairage Public » développée par le SDE 28 :

L'éclairage public figure parmi les compétences que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE28) peut exercer à la demande d'une commune. Dans cette situation, le SDE28 a pour mission d'assurer l'exploitation, la maintenance et le contrôle régulier des installations d'éclairage public, ainsi que d'exécuter et de contrôler les travaux décidés par la commune. De même le SDE28 s'engage :

- A apporter conseil et assistance,
- A recenser les ouvrages (foyers lumineux, armoires de commande...) et à les reporter sur son système d'information géographique infogéo 28 (lequel est mis à disposition de la commune),
- A émettre des avis techniques sur les projets des lotisseurs et à répondre aux Déclarations de projets de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
- A concevoir enfin un rapport annuel d'exploitation.

La commune s'engage avec le SDE28 pour une période de 4 ans minimum à compter de la date d'adhésion prévue au 01/03/15.

Ce service ne concerne pas la mise en valeur du patrimoine par la lumière, les illuminations temporaires, l'éclairage des installations sportives.

Sur le plan financier, les interventions du syndicat reposent sur une contribution annuelle de la commune pour la partie exploitation, maintenance et contrôle des installations et sur un partenariat défini opération par opération pour ce qui concerne les investissements.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer au SDE28 au 01/03/15
- **Donne** son accord pour la mise à disposition des installations d'éclairage public de la commune au SDE28 pour la durée de son adhésion
- **Inscrit** chaque année les crédits nécessaires

2015-8-2) Mise en œuvre de l'entretien professionnel et critères d'évaluation :

Le Maire, rappelle qu'aux termes de l'article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires titulaires est obligatoire en lieu et place de la notation à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle de ces agents dans les limites réglementaires.

Cette dernière peut également décider d'étendre ce dispositif à d'autres agents (étant précisé que l'entretien est obligatoire pour les agents titulaires).

Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de gestion dynamique des ressources humaines : les avancements de grade, les promotions internes et le montant du régime indemnitaire s'appuieront sur les résultats de l'entretien professionnel.

L'entretien professionnel devra être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. Il donnera lieu à un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Ce compte-rendu comportera une appréciation générale littérale, sans notation, traduisant la valeur professionnelle de l'agent. Il sera soumis au visa du maire après sa notification à l'agent.

Ainsi,

Vu l'avis favorable n° 2015-EP-48 du Comité Technique du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, en date du 24/09/15, concernant les critères d'évaluation de la valeur professionnelle.

le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

1) D'étendre l'entretien professionnel obligatoire à tous les agents non-titulaires ayant un CDD d'une durée au moins égale à un an.

2) D'instituer les critères d'évaluation de la valeur professionnelle, suivants :

La valeur professionnelle des fonctionnaires est appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Critères				
	Résultats professionnels et réalisation des objectifs	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Capacité à réaliser les objectifs assignés			
	Capacité à concevoir et conduire un projet			
	Capacité à gérer les moyens mis à disposition			
	Fiabilité et qualité du travail effectué			
	Sens de l'organisation et de la méthode			
	Respect des délais			
	Rigueur et respect des procédures et des normes appliquées à l'emploi			
	Assiduité et ponctualité			
	Prioriser, hiérarchiser et organiser le travail			

	Compétences professionnelles et techniques	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Qualité d'expression écrite et orale			
	Capacité d'anticipation et d'initiatives			
	Entretien et développement des compétences			
	Réactivité et adaptabilité			
	Autonomie			
	Niveau et étendue des connaissances techniques et réglementaires			
	Connaissance de l'environnement professionnel (interne/externe)			
	Capacité d'analyse ou à formuler des propositions			
	Capacité à former (transmission du savoir et du savoir-faire)			
	Capacité à se former			
	Qualités relationnelles	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Rapport avec la hiérarchie			
	Rapport avec les collègues			
	Sens de l'écoute et qualité de l'accueil			
	Capacité à travailler en équipe			
	Capacité à travailler avec les partenaires extérieurs institutionnels et les relations avec les usagers			
<i>Seulement pour les agents encadrants</i>	Capacités d'encadrement	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Aptitude à la conduite de réunions			
	Aptitude à la conduite de projets			
	Capacité à identifier et à hiérarchiser les priorités			
	Aptitudes à déléguer et à contrôler les délégations			
	Rapports avec les collaborateurs (dialogue, écoute et information)			
	Maintien de la cohésion d'équipe			
	Capacité à la prise de décision ou à fixer des objectifs ou à évaluer			
	Capacité à gérer les moyens mis à dispositions (matériel et financier)			
	Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits			
	Capacité à valoriser les compétences individuelles			
	Capacité à encadrer et motiver une équipe			
<i>Seulement pour les agents ayant une mission d'expertise</i>	Capacités d'expertise	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Aptitude à la conduite de réunions/ de projets			
	Communication (dialogue, écoute et information)			
	Capacité à faire des propositions			
	Capacité de synthèse et d'analyse			
	Capacité d'aide à la décision prise de décision et d'alerte			

	Aptitudes à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Aptitude à faire des propositions (aide à la décision et initiative)			
	Capacité d'analyse et de synthèse			
	Capacité à réaliser un projet (catégorie c)			
	Capacité à concevoir et conduire un projet (catégories A et B)			
	Sens de la rigueur et de l'organisation			
	Communication			
	Capacité à identifier et hiérarchiser les priorités			
	Contribution à l'activité de la collectivité	POINTS FORTS	A AMELIORER	SANS OBJET
	Sens des responsabilités			
	Capacité à partager et diffuser l'information et savoir rendre compte			
	Aptitude à faire remonter l'information			
	Implication dans l'actualisation de ses connaissances			
	Sens du service public et conscience professionnelle			
	Connaissance des procédures et des règles de fonctionnement de l'administration			

3) De respecter les modalités de mise en œuvre suivantes :

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n°2014 1526, du 16/12/2014 : convocation de l'agent, établissement d'un compte-rendu, notification, du compte-rendu à l'agent

4) Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2015.

2015-8-3) ERDF – Redevance 2015 :

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 définit le régime des redevances pour occupation du domaine public communal. Une revalorisation est prévue à l'article R 2333-105 du code des collectivités territoriales. Pour 2015, la redevance pour le compte de la commune est fixée à 197 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le maire à percevoir de ERDF la redevance pour occupation du domaine public communal pour un montant de 197 € pour l'année 2015.

2015-8-4) Fonds de Solidarité Logement – Participation 2015 :

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une aide à l'accès, au maintien ou à l'accompagnement social spécifique logement. Le Conseil Départemental sur avis du comité de pilotage propose pour l'année 2015 de fixer la participation de 3 € (comme l'an dernier) par logement sociaux. Le montant de cette participation serait de 114 €.

Ainsi, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer la participation de la commune au FSL à 114 € pour 2015.

2015-8-5) Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Participation 2015 :

Depuis le 1er janvier 2005, le département s'est vu confier le fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'abonder le fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 200 € pour l'année 2015.

2015-8-6) Participation de la commune au transport scolaire de CAP Dreux pour les élèves allant à Dreux – Année scolaire 2015 – 2016 :

Il s'agit de rajouter un tarif de carte scolaire pour des élèves prenant le transport scolaire pour Dreux en internat.

Le prix de la carte est de 46.00€ sans la participation de la commune.

En cas de perte ou de vol de la carte en cours d'année scolaire, son renouvellement est de 15.50€.

La commune participe d'habitude à 50 % du prix annuel de la carte de transport.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de participer au tarif de carte scolaire à hauteur de 50 % du prix annuel pour les élèves prenant le transport scolaire pour Dreux et étant interne.

Cout annuel : 46.00 €

Participation de la commune : 23.00 €

Participation des familles : 23.00 €

2015-8-7) Augmentation du temps de travail d'un poste « Avenir Jeune » :

Par délibération du 24 avril 2015 le conseil municipal décidait de créer un poste « emploi d'avenir » au centre de loisirs sur une base de 20 heures hebdomadaire.

Il est envisagé de faire évoluer ce poste en faisant intervenir l'animateur 5 heures hebdomadaire supplémentaire en milieu scolaire.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de passer le contrat « avenir jeune » de 20h à 30h par semaine à compter du 1^{er} octobre 2015.

Madame HUET-RANGUIN rappelle que cette année, la répartition des élèves par classe est difficile à gérer. La maternelle compte deux classes à double niveau et pour un nombre de 30 élèves alors que la classe de CP comptera à peu près 15 à 16 élèves.

Les classes de MS/GS et de CP resteront respectivement à 30 et 16 élèves. En revanche, afin de permettre aux élèves la meilleure scolarité possible, la municipalité met à disposition un animateur multimédia 5 heures par semaine, soit une heure tous les matins de 10H30 à 11H30 pour les classes de Grande Section et de CP. Il s'agit donc d'augmenter le temps de travail de cet animateur. Il passerait d'un contrat de travail de 20 heures hebdomadaire à 30 heures.

Cet animateur aura en charge un groupe d'élèves sous la responsabilité de l'enseignant et interviendra dans le cadre de l'apprentissage du B2I (Brevet Informatique et Internet) dans les domaines de compétences 1(s'approprier un environnement informatique de travail) et 3 (créer, produire, traiter, exploiter des données). L'Education Nationale n'impose aucun diplôme ni brevet particulier pour animer un atelier multimédia.

Monsieur BIDANCHON relève que cette augmentation du temps de travail entraîne obligatoirement un coût financier supplémentaire pour la commune.

Madame HUET-RANGUIN explique que cette augmentation reste très faible puisque l'Etat participe à 75 % du salaire et qu'elle est supportée en partie par le non renouvellement de l'atelier Graphique financé par la commune dans le cadre des TAP.

2015-8-8) Association de jumelage du canton de Nogent le Roi – Participation de la commune pour 2015 :

La commune est adhérente à l'association du jumelage de Nogent le Roi, la cotisation pour 2015 est fixée à 0.61€ par habitant, soit $0.61€ \times 1623h = 990.03€$

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association de jumelage du canton de Nogent le Roi une participation financière, pour l'année 2015 à :

- 0.61€ par habitant, soit $0.61€ \times 1623h = 990.03€$

Monsieur Rigourd insiste sur l'importance du jumelage et souhaite maintenir des relations privilégiées avec nos différents partenaires, membres de l'association.

2015-8-9) Budget 2015 – Décision modificative n° 1 :

Le Bureau des Finances locales de la Préfecture a émis plusieurs observations sur le budget 2015.

Dans le courrier, il est précisé que, d'une part, aucun reste à réaliser n'est reporté sur le budget et que d'autre part, rien n'a été affecté au compte 1068 alors que la section d'investissement du compte administratif est déficitaire de 239 379.93 €.

Or, les articles L 2311-5 et R 2311-11 du code général des collectivités territoriales prévoient que la reprise des résultats doit être réalisée en une fois en totalité et que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, autorise le maire à modifier le budget principale de la commune :

Décision modificative n° 1 :

Section de fonctionnement

Dépenses au 023 : - 239 379.93

Recettes : au 002 : - 239 379.93

Section d'investissement

Recette au 1068 : + 239 379.93

Recette au 021 : - 239 379.93

Madame BERSIHAND considère qu'une fois encore la trésorière municipale n'a pas été à la hauteur de son indemnité versée par la commune pour son rôle de conseil dans l'élaboration du budget et confirme sa position au moment du vote où elle s'était prononcée contre le versement d'une indemnité de conseil alloué au comptable du trésor.

2015-8-10) Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Agence Technique Départementale et la commune, concernant la création de deux plateaux surélevés et prolongement des trottoirs sur la RD 929 :

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération),

Ainsi, la commune de VILLMEUX-SUR-EURE peut faire appel à l'Agence technique départementale (ATD) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création de deux plateaux et prolongement des trottoirs sur la RD 929 ayant pour montant prévisionnel 55 000 € HT.

Monsieur le maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'assistance de l'Agence technique départementale,
- D'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le maire à la signer avec l'ATDF.

2015-8-11) Bulletin municipal – Tarifs annonceurs 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, 16 POUR et 1 ABSTENTION décide de fixer le tarif des annonceurs pour le bulletin municipal 2016 ainsi qu'il suit :

	2016
1/8 de page	50 €
¼ de page	100 €
½ de page	150 €
Page entière intérieure	250 €
2 ^{ème} et 4 ^{ème} de couverture	300 €

Monsieur MARTIN considère que la proposition d'augmenter les tarifs des annonceurs pour certaines pages, risque d'être lourde à supporter financièrement pour les annonceurs.

C'est la raison pour laquelle, il s'abstiendra au moment du vote.

2015-8-12) Renouvellement de deux contrats avenir jeune

Il s'agit de renouveler deux postes avenir jeunes affectés au centre de loisirs. Ces deux postes ont été créés par délibération du 20 septembre 2013, en temps complet pour une durée de douze mois, rémunéré au SMIC.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de renouveler deux postes avenir jeune affectés au centre de loisirs :

- Poste à renouveler au 1^{er} octobre 2015 pour douze mois
- Poste à renouveler au 1^{er} novembre 2015 pour douze mois.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil que le radar pédagogique situé à l'entrée de Villemeux en venant de Dreux est tombé en panne. Il s'agissait du remplacement de la carte mère défectueuse. En appelant la société Icard, qui nous avait fourni les deux radars, monsieur le maire a appris que ces radars étaient équipés d'une clé USB mémorisant la vitesse des véhicules.

Monsieur MARTIN confirme que ces radars étaient bien équipés d'une clé USB et qu'elles permettaient effectivement d'enregistrer les horaires de passage et la vitesse des véhicules.

Monsieur le maire précise qu'en lisant les données de la clé USB, il a pu constater que certains véhicules entraient à grande vitesse dans le bourg (1 véhicule à 170 km et un autre à 193 km). Ceci confirme notre volonté de casser la vitesse des véhicules dans la Grande Rue. Nous avons programmé la création de deux plateaux et la création d'un rond point. Il faudra poursuivre l'aménagement de l'axe principal du centre bourg par d'autres plateaux, des stops, un rond point face à la mairie...

Monsieur le maire informe le conseil que la mise en route des alarmes dans les différents bâtiments communaux arrive à son terme. Il reste à installer les caméras dans les écoles.

Suite au vol d'outillage survenu en juillet à l'atelier municipal, il souhaite que l'on équipe également l'atelier technique d'un système d'alarme.

Monsieur le maire soulève le problème de retard de mise en route du chantier « Aménagement de voirie et sécurité dans la rue du Gué de Ville et rue des Guinantiers ». Ce retard s'explique en partie, par l'intervention dans l'opération de Mme PETIT, Architecte des Bâtiments de France. Elle aurait dû être consultée pendant l'élaboration du projet et conteste le projet initial. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises avec le cabinet d'étude Lusitano. Elle demande de modifier le projet pour un coût supplémentaire estimé par notre cabinet d'étude à 47 883.29 € HT soit 57 459.94 € TTC. Cette surcharge est trop lourde pour le budget de la commune. Nous lui avons présenté un projet modifié en prenant en compte une partie de ces observations. Le coût supplémentaire est estimé à 25 883.29 € HT, soit 31 059.94 € TTC. Ce montant supplémentaire ferait l'objet d'un avenant au marché avec l'entreprise EUROVIA. Nous avons présenté cette dernière solution auprès du conseil départemental et nous avons obtenu un complément de subvention au titre du FDAIC.

Suite à une ultime rencontre avec Mme PETIT, nous avons modifié la dernière solution pour tenir compte de ces observations qui modifiaient le montant estimatif des travaux. Le nouveau montant de l'avenant serait de 28 571.39 € HT, soit 34 285.66 € TTC.

Nous avons adressé un courrier à Mme PETIT avec les modifications pour un montant estimatif de 34 285.66 € TTC. Montant que nous estimons raisonnable pour notre budget.

Suite à cette proposition qui semblait être un bon compromis, Mme PETIT nous a renvoyé un courrier le 10/09/15 dans lequel elle demande une modification du projet. Elle reste sur sa position initiale qui représente un coût supplémentaire pour la commune de 57 459.94 € TTC.

Nous avons demandé au cabinet d'étude d'estimer une ultime proposition qui tiendrait compte de :

- Reprise en stock et pose des pavés en grès
- Fourniture et pose d'un béton bouchardé à la place d'un trottoir en béton
- Pose d'une grille concave
- Prolongement des pavés en début de la rue St Maurice
- Ne pas modifier l'angle ouest de l'aménagement

Par contre, nous ne prendrons pas en compte sa demande concernant la reprise de caniveaux en pavés grès ancien le long du parking.

Le début des travaux est donc retardé, ils devraient débiter en début 2016.

La participation citoyenne.

Monsieur le maire a rencontré le nouveau commandant de gendarmerie de Nogent-le-Roi et lui a exposé son projet de participation citoyenne. Il s'agit de mobiliser la population sur les problèmes d'insécurité et de responsabiliser certains de nos concitoyens en tant que référant de leur quartier. Ces personnes feront le lien entre la population du quartier et le service de police municipal et de la gendarmerie. Il faut prévoir une première réunion entre la gendarmerie et les élus pour définir précisément le projet avant de le soumettre aux villemeusiens.

Tour de table :

Monsieur MARTIN demande où en est le projet de lotissement de Boisfort. Monsieur le maire précise que subsiste deux problèmes :

- Comment collecter les déchets à l'intérieur du lotissement ?
- Qui doit prendre en charge le coût financier des travaux d'extension du réseau électrique ? La loi SRU impose aux communes le financement de l'extension du réseau au delà de 100m. Le service urbanisme du CAP Dreux réfléchit sur la possibilité de faire porter la charge financière aux futurs propriétaires. Mme BERSIHAND précise qu'il faut certainement passer par un PUP : Projet Urbain Partenarial. C'est une méthode de financement contractualisé.

Mme COUVÉ demande où en est-on du PLU ?

Monsieur le maire précise que la révision du PLU est toujours prévu conformément à notre engagement de campagne. Nous avons sollicité le service urbanisme de CAP Dreux, qui est actuellement débordé par un nombre important de demandes de PLU venant des nouvelles communes adhérentes. Nous espérons que le processus puisse s'enclencher en 2016. Nous allons demander au service urbanisme de CAP Dreux de venir présenter la démarche de révision du PLU à une prochaine réunion du conseil municipal.

Madame COUVÉ rappelle que nous allons organiser le téléthon et le marché de Noël les 5 et 6 décembre. Les commissions respectives vont prochainement se réunir.

Intervention de **Madame JODEAU**

« Oui, je souhaite prendre la parole ce soir et je vous remercie de bien vouloir ne pas me couper la parole tant que je n'aurai pas terminé.

Vous êtes en train de vous dire « ça y est, elle va rouspéter.... » ; Et bien non, car je suis fatiguée. Fatiguée de voir l'état de notre équipe et du comportement de certains.

En toute honnêteté, je pensais que l'on serait une équipe soudée et que l'avis de chacun serait retenu.

Je pense qu'un bon nombre d'entre nous peut constater que ce n'est pas le cas. Vous savez, ce n'est pas parce que l'on n'a pas tel ou tel diplôme ou grade que nos idées sont nulles !

J'aimerais que chacun le retienne. Pour ma part, je n'y mets peut-être pas la forme, mais les remarques ne sont pas mauvaises.

D'autre part, nous avons été élus par les Villemeusiens à 70% et vous savez pourquoi !

Parce que notre programme leur convenait. Aujourd'hui, en dehors de s'occuper de notre petite personne, on n'avance pas sur grand-chose. Ah, oui, j'oubliais, on a refait une chose importante « le monument aux Morts ».

Là encore, on a voulu se faire plaisir, enfin certain ! Les Villemeusiens étaient moins contents. Il y a des personnes qui aiment rassembler les gens et d'autres qui prennent un malin plaisir à les disperser.

Ensuite, concernant les réunions de la commission urbanisme, Dominique, je n'en vois pas souvent. Qu'en est-il ? Je ne suis pas au courant de grand-chose. Les lotissements en cours, par exemple.

Et vous, les autres conseillers vous êtes au courant ? Je ne pense pas. Ou bien alors, je ne suis pas conviée ! Je rappelle que je sais me tenir malgré mon tempérament fougueux dû à mon signe astrologique « Taureau ».

D'autre part, je suis déçue par rapport à ce qui s'est passé au mois d'août à la résidence « des épis » parce qu'il y avait déjà des meubles déposés dehors suite à un décès et profitant de cette vue, il y a une locataire qui a déposé aussi des cartons, pots de peinture, et j'en passe et a pris l'extérieur des « épis » pour une déchèterie.

Par mon travail à la résidence « des épis », je suis censée sortir les containers mais pas les trier. La personne qui était en charge de la permanence, au mois d'août, de la mairie aurait pu prendre des photos et établir un procès-verbal et envoyer le tout à l'Habitat Eurélien afin qu'il se rende compte du comportement des locataires ; ça n'a pas été fait.

D'autre part, je suis déçue de l'attitude de certains commerçants qui n'ont pas souhaité poser l'affiche de Dreux Agglo, service des déchets, sur l'utilisation de la carte.

Je réponds toujours présente pour apporter mon aide ; j'ai un cœur gros comme ça, mais Huguette, elle se fatigue.

Je dis bien souvent ce que les autres pensent tout bas ! Désolée !

Enfin, pour terminer, mon vœu est que chacun prenne conscience du travail à faire et surtout que tout le monde participe activement lors des événements.

Sachez que je prends plaisir à travailler avec vous tous.

Intervention de **Monsieur RIGOURD**

Tes propos ma Chère Huguette, c'est hélas le ressenti de bon nombre d'entre nous et ce depuis plusieurs mois.

La gestion d'une équipe qui n'a aucune expérience de l'exercice du mandat communal n'a pas été chose aisée tous les jours. Elle est la somme de bonnes volontés à vouloir diriger notre commune autrement. A ce jour nous n'avons pas failli, et j'en ai eu encore l'occasion pas plus tard que hier soir lors de la cérémonie d'hommage au

Docteur Flandrin, où de nombreuses personnes m'ont dit leur satisfaction dans notre façon de gérer notre commune.

Cependant je dois reconnaître que je ne connaissais ni la personnalité des uns et des autres, nous n'avions jamais travaillé ensemble, leur caractère et surtout leur volonté, leur désir à s'investir dans cette belle aventure.

Aujourd'hui tu t'insurges contre le comportement, le manque d'investissement, d'implication, dans ses fonctions de la 1ère adjointe, Céline l'avait mentionné lors d'un précédent conseil. J'ai pu hélas moi même le constater.

Nous portons encore aujourd'hui, les stigmates de la place R.Hélix qui a vu le départ volontaire sans aucune explication de deux des nôtres et pour lesquels j'avais la plus haute estime.

Je souhaitais aussi l'apaisement, la sérénité pour la poursuite de notre mandat, donner le temps à la cicatrisation, nous en avons convenu tous ensemble.

Mais ma patience a des limites, et je ne laisserai pas cette fois, la situation se dégrader. Je ne me déroberai pas devant mes responsabilités de Maire. Celui-ci a des pouvoirs que la loi lui a conférés, je prendrais les décisions qui s'imposent, je vous les soumettrais et vous aurez à vous prononcer par un vote secret à les confirmer ou les infirmer.

Comme dans toute équipe dirigeante, que ce soit au niveau gouvernemental ou communal des remaniements sont toujours possibles et je dirai même souhaitables c'est l'occasion de se remettre en cause après quelques années de gestion.

Enfin je terminerai mes propos en me faisant le porte parole d'élus que je côtois dans les commissions auxquelles tu appartiens à l'agglo. Ils te définissent comme une élue pugnace, qui pose les bonnes questions et avec courage. Et heureusement qu'il y a des gens comme elle face à des politiques aguerris m'ont-ils dit!

Sache ma chère conseillère que tu gardes pour moi, mais j'en suis certain pour bonne nombre d'entre nous, dans notre équipe toute ma confiance, et la reconnaissance de tes collègues dans les missions dans lesquelles tu t'investis constamment.

La séance est levée à 22H25

Le Maire,
D. RIGOURD.

Les Conseillers,

Le Secrétaire de séance,
Christel COUVÉ.